

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 05-02 du 10 septembre 2020

AVENANT AU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3 DE L'ACCORD CADRE D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION, RÉNOVATION OU EXTENSION DANS LES COLLÈGES FRANÇOISE DOLTO ET CAMILLE CLAUDEL À VILLEPINTE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil général n°2010-X-42 du 17 octobre 2010 adoptant le plan exceptionnel d'investissement (PEI),

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'accord-cadre n°20169300001658 de maîtrise d'œuvre des opérations de réhabilitation de bâtiments départementaux et des collèges dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement – lot n°1,

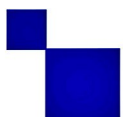
Vu le marché subséquent n°3 n°201693000080 de l'accord cadre conclu avec l'entreprise « Fabien Gantois architectures »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les dépenses supplémentaires du marché n°3 de l'accord cadre d'assistance au maître d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation, rénovation ou extension dans les collèges Françoise Dolto et Camille Claudel à Villepinte pour 5 983,80 euros HT, soit 7 180,56 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 36 923,80 euros HT soit 44 308,56 euros TTC ;

- APPROUVE l'avenant au marché, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'entreprise « Fabien Gantois architectures » ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Valleton

pour les collègues Françoise Dolto et Camille Claudel à Villepinte

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.